

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Neuchâtel, le 1^{er} juillet 2026

La Fédération Suisse des Entreprises, section neuchâtoise (FSE-NE), soutient le référendum cantonal demandé par le Grand Conseil

La FSE-NE soutient la décision prise hier par le Grand Conseil neuchâtelois de demander le référendum cantonal contre la révision de la Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT).

Chaque canton doit pouvoir continuer de décider librement s'il souhaite ou pas introduire un salaire minimum, en tenant compte de ses spécificités propres, dans le cadre de ses compétences et des limites fixées par le Tribunal fédéral. La FSE-NE invite donc les autres cantons à suivre celui de Neuchâtel dans la défense de leurs compétences et du respect du droit.

Bien que profondément attachée au partenariat social et aux conventions collectives de travail, la FSE-NE est indignée par la décision prise vendredi 19 juin par le Parlement fédéral, qui va à l'encontre de plusieurs principes de l'ordre juridique suisse, telles que la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération et le principe de la légalité, qui sont garantis par la Constitution fédérale. Elle contrevient également au respect de la hiérarchie des lois et, plus grave encore, bafoue l'expression de la volonté populaire, notamment celle du peuple neuchâtelois, qui s'est prononcé en faveur de l'introduction d'un salaire minimum en 2011.

La FSE-NE rejoint dans cette analyse la position exprimée par le Conseil fédéral et la quasi-totalité des cantons, ainsi que par de nombreuses organisations, dont le Centre patronal, dans le cadre de la consultation organisée sur cet objet par le Conseil fédéral ([synthèse complète de la consultation](#)).

La FSE-NE relève encore que la décision du Parlement fédéral s'inscrit en contradiction avec la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui admet qu'un canton puisse fixer un salaire minimum à un très bas niveau, en tant que mesure relevant de la politique sociale et non de la liberté économique.

Cette position est soutenue par la FSE : elle laisse toute liberté aux entreprises de conclure des CCT, qui ont généralement des visées dépassant de beaucoup la question du salaire.

L'application du salaire minimum introduit dans le canton de Neuchâtel ne pose aujourd'hui aucun problème significatif, tout en garantissant que les salarié-e-s concerné-e-s n'émarge à l'aide sociale.

[La FSE](#) a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts des petites et moyennes entreprises (TPE et PME) de Suisse qui se sont fixé des principes de durabilité.

Elle vise à la mise en place de conditions-cadres permettant le développement d'une économie prospère, qui respecte les limites planétaires tout en renforçant la justice sociale.

Contact presse

Myriam Schindelholz
Présidente FSE-NE
+41 79 436 96 86